

**LA PRÉVENTION ET LE DÉPISTAGE DU PAPILLOMAVIRUS HUMAIN**

DE **M. ZAHOOR ELLAHI MANZOOR**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.**- Comme vous l'avez souligné, le dépistage du cancer du col de l'utérus se fait actuellement par le "test de Pap", c'est-à-dire un frottis de cellules du col prélevées au cours d'un examen gynécologique.

L'examen au microscope permet de repérer d'éventuelles cellules précancéreuses. En Belgique, le test est remboursé tous les trois ans par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) pour les femmes âgées de 25 à 64 ans.

Dans le rapport d'une étude réalisée en 2015, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) préconise de remplacer le test de Pap par le test HPV. En effet, il est démontré que les femmes seraient mieux protégées des cancers invasifs et que cela représenterait un moindre coût, notamment parce que ce test pourrait ne plus se faire que tous les cinq ans au lieu de trois pour le test de Pap.

Le KCE rappelle aussi que le test de dépistage se justifie même auprès des femmes qui ont été vaccinées, puisque la vaccination ne protège pas contre tous les types de virus HPV.

En ce qui concerne l'information, la sensibilisation et la prévention, la Commission communautaire française soutient plusieurs asbl qui diffusent de l'information sur l'ensemble des infections sexuellement transmissibles, dont le HPV.

Les modes de transmission, les symptômes, les mesures de protection et les possibilités de dépistage et de vaccination

sont autant d'éléments abordés lors de ces séances de sensibilisation.

Les supports sont des brochures d'information distribuées directement aux publics concernés ou via des relais en contact avec ceux-ci. Plusieurs sites internet reprennent également ces informations :

- le site de la plate-forme "prévention sida" propose diverses informations et reprend toutes les campagnes en cours ;
- l'asbl a également développé un site spécifique dédié aux IST : [www.preventionist.org](http://www.preventionist.org) ;
- il existe également d'autres sites financés par d'autres pouvoirs publics : l'asbl Sida'sos a par exemple développé un site pour encourager le public au dépistage des IST ;
- le portail bien connu des centres de planning familial [www.loveattitude.be](http://www.loveattitude.be) diffuse également toutes les informations à ce propos.

Par ailleurs, des spots relatifs aux infections sexuellement transmissibles sont régulièrement diffusés via les espaces gratuits que la Communauté française met à notre disposition pour les campagnes de promotion de la santé. La dernière en date s'achevait il y a quelques semaines seulement.

Il convient également de rappeler que de nombreux intervenants sensibilisent les femmes concernées : médecins généralistes, gynécologues, travailleurs des centres de planning familial, etc.

La mise en place d'un dépistage organisé du HPV n'est pas à l'ordre du jour de la politique de promotion de la santé de la Commission communautaire française. Dans le cadre de l'élaboration du Plan de promotion de la santé, la priorité en matière de dépistage porte sur les programmes organisés existants, à savoir le cancer du sein et le cancer colorectal, afin d'en améliorer la couverture.

Cette situation n'exclut pas la possibilité de consulter des experts au sujet du HPV. Le cas échéant, il conviendra alors de se demander quelle entité bruxelloise serait la plus à même de gérer un tel programme, et selon quelles modalités de collaboration avec d'autres autorités.

En ce qui concerne les données de vaccination, je vous signale qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté française. L'enquête de santé de l'Institut de santé publique de 2013 nous apprend cependant qu'à Bruxelles, 10% des femmes âgées de 10 à 44 ans déclarent avoir été vaccinées au moins une fois contre le papillomavirus humain, contre 24% en Flandre et 11% en Wallonie.

Si l'on observe les données pour les jeunes filles, la situation est nettement moins favorable à Bruxelles que dans les autres Régions. En effet, les tranches d'âge dans lesquelles on constate les plus hauts taux de vaccination sont les suivants :

- en Flandre, 62% chez les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans ;
- en Wallonie, 37% dans la même tranche d'âge ;
- à Bruxelles, le taux le plus élevé de vaccination concerne les jeunes filles de 20 à 24 ans et atteint 25%.

Tels sont donc les chiffres comparés de 2013, qui mettent en évidence la situation observée à Bruxelles.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*